

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025
Délibération n°2025/055

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC, Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

OBJET : RÉFECTION D'UNE PISTE D'ALPAGE

Approbation de l'opération et demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du FEADER

La Commune de MONTAGNY a signé un bail à ferme d'alpage avec le Groupement Pastoral de MONTAGNY le 31 mai 2023. Ce bail prévoit notamment la location de la montagne de Combelouve.

En revanche la piste d'accès ne fait pas partie du bail et reste à la charge exclusive de la commune pour l'investissement et l'entretien.

À ce jour, compte tenu de la vétusté de la piste, la collecte de lait par la coopérative de Moutiers devient très difficile en raison de la difficulté d'accéder à l'alpage.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à l'Agence Rossi un diagnostic qui confirme la dégradation de cette piste et une étude sur les travaux à envisager.

Il convient donc de lancer des travaux importants pour restructurer cette piste afin que les agriculteurs puissent continuer à exploiter cet alpage. À ce jour, la collecte de lait se fait en empruntant la piste par la commune de Notre Dame du Pré.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE le diagnostic et le projet réalisés par l'Agence ROSSI ;

APPROUVE le projet de restructuration de la piste d'alpage accédant au secteur de Combelouve ;

APPROUVE le coût de l'opération qui s'élève à 118 717.50 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 9 500 € HT
- Travaux : 109 217.50 € HT

S'ENGAGE à procéder aux opérations de la piste (curage traverse d'eau et fossé) ;

MANDATE le Maire pour déposer des demandes de subvention auprès :

- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Du FEADER

APPROUVE le plan de financement comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes - FEADER (80 %) : 94 974.00 €
- Autofinancement (20 %) : 23 743.50 €

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du FEADER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* 12 NOV. 2025

Le Maire,

Roland DRAVET

